MANDEMENT

DE MESSIEURS

LES VICAIRES GENERAUX

DU CHAPITRE,

ET ARCHIDIACRES DE L'EGLISE

DE PARIS,

ADMINISTRATEURS DE L'ARCHEVÊCHÉ, LE SIÉGE VACANT;

QUI ORDONNE DES PRIERES PUBLIQUES
Pour demander à Dieu la proſpérité des Armes du ROI.

A PARIS,

Chez *HERISSANT*, Imprimeur-Libraire, rue Notre-Dame, à la Croix d'or & aux trois Vertus.

M. DCC. XLVI.

MANDEMENT

DE MESSIEURS LES VICAIRES GENERAUX *DU CHAPITRE,* ET ARCHIDIACRES DE L'EGLISE DE PARIS, ADMINISTRATEURS DE L'ARCHEVÊCHÉ, LE SIÉGE VACANT;

QUI ordonne des Priéres publiques, pour demander à Dieu la proſpérité des Armes du R o i.

NOUS Vicaires Généraux & Archidiacres, Adminiſtrateurs de l'Archevêché de Paris, le Siége vacant : Aux Archiprêtres de ſainte Marie-Madelaine & de ſaint Severin, & aux Doyens ruraux du Diocéſe, SALUT.

Le ROI va commander en perſonne l'Armée qu'il a fait aſſembler dans les Pays-Bas. La premiére attention de Sa Majeſté eſt de recourir à Dieu, & de demander des Priéres publiques pour attirer ſur ſes Armes les bénédictions du Ciel.

L'ardeur de ſes Troupes, la confiance de ſes Soldats accoûtumés à vaincre ſous ſes ordres, ne lui font point

oublier que Dieu ſeul eſt l'arbitre ſuprême des événemens, & qu'il tient en ſes mains le ſort des combats.

Plus ce grand Prince nous cauſe d'alarmes en expoſant ſes jours pour aſſurer le bonheur de ſon Peuple, plus nous devons faire d'efforts pour obtenir du Ciel qu'il couvre *du bouclier du ſalut* une tête ſi chere.

Dediſti mihi clypeum ſalutis tuæ. 2. *Reg.* 22. ℣. 36.

Proſternés aux pieds des Autels, demandons à Dieu avec ferveur, qu'il envoye à notre Monarque, comme autrefois à Judas Machabée, *l'épée ſainte avec laquelle il doit renverſer ſes ennemis*, & que la paix de l'Europe ſoit enfin le fruit de ſes victoires, comme elle a toujours été le motif de ſes entrepriſes.

Accipe ſanctum gladium munus à Deo, in quo dejicies adverſarios populi mei. 2. *Mach.* 15. ℣. 16.

Un autre objet, qui ſeul a pû ſuſpendre l'ardeur d'un jeune Prince impatient de ſuivre ſon auguſte Pere, & de ſignaler de nouveau ſon courage ſous ſes yeux, doit encore animer nos vœux, & nous engager à redoubler nos priéres.

Puiſſe notre Monarque, au milieu de ſes glorieux exploits, voir naître un nouvel appui de ſon Thrône, un gage de la félicité de nos arriére-neveux, & partager avec la Reine, dont la piété eſt une ſource de bénédictions pour la France, la joie de deux auguſtes Epoux ſi dignes de leur tendreſſe!

Le Seigneur eſt prêt de nous écouter, ſi nous nous préſentons *devant le Thrône de la grace*, avec un cœur contrit & humilié. Diſons-lui avec confiance: *Oubliez, Seigneur, nos iniquités paſſées; venez à notre ſecours*; exaucez-nous *pour la gloire de votre ſaint nom*;

Heb. 4. ℣. 16.

Domine, ne memineris iniquitatum noſtrarum antiquarum. *Pſ.* 78. ℣. 8.

Adjuva nos, Deus, ... propter gloriam nominis tui. *Ibid.* ℣. 9.

& faites *que les Rois & les nations réunies* publient à jamais la grandeur de vos bienfaits, & les richeſſes de votre miſéricorde. Pſ. 101. ℣. 23.

A CES CAUSES, & pour nous conformer aux ordres de Sa Majeſté, Nous ordonnons qu'auſſi-tôt après la réception de notre préſent Mandement, & juſqu'à la fin de la Campagne, on dira à toutes les Meſſes la Collecte qui eſt intitulée dans le Miſſel *Pro Rege & ejus Exercitu.* Que Dimanche prochain huitiéme jour du préſent mois de Mai & les deux jours ſuivans, on fera dans notre Egliſe Métropolitaine, les Priéres de Quarante-heures avec expoſition du très-ſaint Sacrement; qu'en chacun deſdits jours leſdites Priéres commenceront le matin par une Meſſe ſolemnelle, & finiront le ſoir par un Salut, dans lequel on chantera *O ſalutaris Hoſtia*, avec le ℣. *Panem de cœlo*, &c. & l'Oraiſon *Deus, qui nobis*, &c. le Trait *Domine, non ſecundùm*, &c. le Verſet *Oſtende nobis, Domine*, &c. & les Oraiſons *Exaudi*, &c. *Ineffabilem*, &c. *Deus, qui culpâ*, &c. l'Antienne *Sub tuum præſidium*, &c. le Verſet *Ora pro nobis*, &c. & l'Oraiſon *Protege, Domine, famulos tuos ſubſidiis Pacis*, &c. la Priére pour le Roi, *Domine, ſalvum fac Regem*, &c. avec le Verſet *Fiat manus tua*, &c. & l'Oraiſon *Quæſumus, omnipotens Deus*, &c. la Priére pour la Paix, *Da pacem*, &c. le Verſet *Fiat pax*, &c. & l'Oraiſon *Deus, à quo ſancta deſideria, recta conſilia*, &c. Que les mêmes Priéres de Quarante-heures ſeront faites pendant trois jours dans toutes les autres Egliſes de la Ville & du

Diocéſe, ſuivant l'ordre qui ſera marqué à la ſuite de notre préſent Mandement.

Nous ordonnons en outre, que juſqu'au retour de Sa Majeſté, on dira à genoux dans notredite Egliſe Métropolitaine & dans toutes les autres Egliſes du Diocéſe, tous les Dimanches & toutes les Fêtes fêtées, entre Vêpres & Complies, le Pſeaume *Miſerere meî, Deus*, qui ſera chanté lentement, & d'un ton grave; & ſuivi des trois Oraiſons de la Pénitence, *Exaudi*, &c. *Ineffabilem*, &c. *Deus, qui culpâ offenderis*, &c. Enſuite on chantera debout les Antiennes *Sub tuum præſidium*, &c. *Domine, ſalvum fac Regem*, &c. *Da pacem, Domine*, &c. avec les Verſets & les Oraiſons ordinaires.

Si vous mandons que ces Préſentes vous ayez à notifier à tous Abbés, Prieurs, Curés, Supérieurs & Supérieures des Communautés Séculiéres & Réguliéres, éxemtes & non éxemtes, à ce qu'ils n'en ignorent, & qu'ils les obſervent & les faſſent obſerver par les perſonnes qui leur ſont ſoumiſes. Donné à Paris le cinq Mai mil ſept cent quarante-ſix.

Par Mandement de MM. les Vicaires Généraux, & Archidiacres,

ROBERT.

ÉGLISES DESIGNÉES

MAI.

Dimanche 8. & les deux jours ſuivans.

NOSTRE-DAME.

Mercredi 11. & les deux jours ſuivans.
Sainte Geneviéve,
La Madelaine,
Les Blancs-Manteaux,
Les Capucins de S. Honoré.

Samedi 14. & les deux jours ſuivans.
Saint Severin,
Saint Germain des Prés,
L'Oratoire S. Honoré,
La Mercy.

Mardi 17. & les deux jours ſuivans.
Saint Marcel,
Saint Euſtache,
Les Grands Auguſtins,
Les Jéſuites de la rue S. Antoine.

Vendredi 20. & les deux jours ſuivans.
Saint Paul,
Les Jéſuites du Noviciat,
Les Feuillans, rue S. Honoré,
L'Hôtel-Dieu.

Lundi 23. & les deux jours ſuivans.
Saint Sulpice,
Le petit Saint Antoine,
Les Quinze-Vingts,
Les Bons Enfans.

Jeudi 26. & les deux jours ſuivans.
Saint Germain l'Auxerrois,
Les Dominicains du Noviciat, Quartier S. Germain,
Les Minimes de la Place Royale,
La Pitié.

Dimanche 29. & les deux jours ſuivans.
Saint Louis en l'Iſle,
Le Chapitre S. Honoré,
Les Capucins de la rue S. Jacques,
La Viſitation, rue S. Antoine.

JUIN.

Mercredi 1. & les deux jours ſuivans.
Saint Roch,
Le Séminaire ſaint Magloire,
Les Prémontrés de la Croix Rouge,
Les Enfans Rouges.

Samedi 4. & les deux jours ſuivans.
Saint Nicolas des Champs,
Les Petits-Auguſtins, Quartier S. Germain,
Les Enfans Trouvés,
La Viſitation rue S. Jacques.

Mardi 7. & les deux jours ſuivans.
Saint Gervais,
Les Jéſuites, rue S. Jacques,
Le Chaſſe-Midi,
La Conception, rue S. Honoré.

Vendredi 10. & les deux jours ſuivans.
Sainte Geneviéve des Ardens,
Les Pénitens de Nazareth,
Les Incurables,
L'Aſſomption.

Lundi 13. & les deux jours ſuivans.
Sainte Marguerite,
Saint Julien des Meneſtriers,
La Charité,
La Salpêtriére.

Jeudi 16. & les deux jours ſuivans.
Saint Germain-le-Vieil,
Les Billettes,
Les Petites-Maiſons,

Les Bénédictines de la Ville l'Evêque.

Dimanche 19. & les deux jours ſuivans.

Saint Eſtienne-du-Mont,
Les Théatins,
La Trinité,
Les Nouvelles Catholiques.

Mercredi 22. & les deux jours ſuivans.

Sainte Opportune,
Saint Victor,
La Viſitation, rue du Bacq,
Les Religieuſes de la Croix, rue de Charonne.

Samedi 25. & les deux jours ſuivans.

Saint André des Arcs,
Saint Martin des Champs,
Le Calvaire du Marais,
Les Cordeliéres du Fauxbourg ſaint Marceau.

Mardi 28. & les deux jours ſuivans.

Saint Jacques du Haut-Pas,
Saint Lazare,
Les Enfans Trouvés, Fauxbourg S. Antoine,
Le Saint-Eſprit, Place de Grêve.

JUILLET.

Vendredi 1. & les deux jours ſuivans.

S. Barthelemi,
Les Carmes Déchauſſés,
Belle-Chaſſe,
Les Capucines.

Lundi 4. & les deux jours ſuivans.

Saint Martin, Cloître S. Marcel,
Saint Denys de la Chartre,
Notre-Dame de Lieſſe,
La Madelaine, près le Temple.

Jeudi 7. & les deux jours ſuivans.

Saint Sauveur,
Les Céleſtins,
L'Abbaye aux Bois,
La Congrégation,

Dimanche 10. & les deux jours ſuivans.

Saint Nicolas du Chardonnet,
Les Récollets,
La Madelaine de Treſnel,
Les Feuillantines.

Mercredi 13. & les deux jours ſuivans.

Saint Merry,
Les Cordeliers,
Les Hoſpitaliéres de la Raquette,
Les Religieuſes de S. Michel.

Samedi 16. & les deux jours ſuivans.

Saint Jean en Gréve,
L'Inſtitution de l'Oratoire,
Les Annonciades de Paincourt,
Sainte Valére.

Mardi 19. & les deux jours ſuivans.

Saint Coſme,
Les Capucins du Marais,
Les Angloiſes, rue de Charenton,
Les Récollettes.

Vendredi 22. & les deux jours ſuivans.

Les Saints Innocens,
Les Benédictins Anglois,
Le Saint Sacrement, rue S. Louis,
Sainte Perine de Chaillot.

Lundi 25. & les deux jours ſuivans.

Saint Benoît,
Les Auguſtins de la Place des Victoires,
Les Bénédictines de Bon-Secours,
Le grand S. Chaumont.

Jeudi 28. & les deux jours ſuivans.

Saint Leu,
Les Chartreux,
L'Abbaye de Pantemont,
Les Chanoineſſes de Picpuſſe.

Dimanche 31. & les deux jours ſuivans.

Saint Landry,
La Couture Sainte-Catherine,
Les Angloiſes du Chant de l'Aloüette,
Le Sauveur, rue de Vendôme.

AOUST.

Mercredi 3. & les deux jours ſuivans.

S. Laurent,
Le Cardinal-le-Moine,
Les Annonciades, rue Couture ſainte Catherine,
Le Collége de Navarre.

Samedi 6. & les deux jours ſuivans.

Saint Jacques de la Boucherie,
Les Carmes de la Place Maubert,
Les Carmelites, rue de Grenelle,
La Viſitation de Chaillot.

Mardi 9. & les deux jours ſuivans.

Sainte Marine,
Les Pénitens de Picpuſſe,
Le Calvaire de Luxembourg,
Les Filles-Dieu.

Vendredi 12. & les deux jours ſuivans.

Saint Hyppolite,
Les Dominicains, rue S. Honoré,
Les Minimes de Chaillot,
Les Hoſpitaliéres, Place Royale.

Lundi 15. & les deux jours ſuivans.

Sainte Croix en la Cité,
Saint Louis des Quatre-Nations,
L'Abbaye de Montmartre,
La Préſentation, rue des Poſtes.

Jeudi 18. & les deux jours ſuivans.

Saint Médard,
Notre-Dame des Porcherons,
Les Barnabites,
Sainte Avoie.

Dimanche 21. & les deux jours ſuivans.

Saint Pierre des Arcis,
Les Bernardins,
Le Val-de-Grace,
Les Hoſpitaliéres de S. Gervais.

Mercredi 24. & les deux jours ſuivans.

Bonnes-Nouvelles,
Saint Louis du Louvre,
Le Sang Précieux,
Les Urſulines de la rue S. Jacques.

Samedi 27. & les deux jours ſuivans.

Saint Chriſtophe,
Sainte Elizabeth,
Le Bon Paſteur,
Les Cent-Filles.

Mardi 30. & les deux jours ſuivans.

Saint Joſſe,
La Paroiſſe de Montmartre.
Les Miſſions Errangéres,
Les Feuillans, rue d'Enfer.

SEPTEMBRE.

Vendredi 2. & les deux jours ſuivans.

Saint Hilaire,
Le Sépulchre, rue S. Denys,
Les Invalides,
Les Carmelites de la rue S. Jacques.

Lundi 5. & les deux jours ſuivans.

La Sainte-Chapelle,
Le Roule,
Les Carmelites de la rue Chapon,
Sainte Aure.

Jeudi 8. & les deux jours ſuivans.

La Madelaine de la Ville l'Evêque,
Saint Joſeph, rue Montmartre,
Les Jacobins, rue ſaint Jacques,
Sainte-Croix de la Bretonnerie.

Dimanche 11. & les deux jours ſuivans.

Saint Pierre-aux-Bœufs,
La Paroiſſe de Chaillot,
Les Prémontrés, rue Haute-Feuille,
Le Port-Royal.

Mercredi 14. & les deux jours ſuivans.

Saint-Jacques de l'Hôpital,
Les Mathurins,
L'Abbaye ſaint Antoine,
Les Petites-Cordeliéres.

Samedi 17. & les deux jours ſuivans.

Le Temple,
La Doctrine Chrétienne,
Les Filles de ſaint Joſeph,
L'Ave-Maria.

Mardi 20. & les deux jours ſuivans.
Saint Jean de Latran,
Les Religieuſes de ſainte Catherine,
Le Saint-Sacrement, rue Caſſette,
Sainte Pélagie.

Vendredi 23. & les deux jours ſuivans.
Saint Yves,
Saint François de Salle,
La Miſéricorde, proche S. Sulpice,
Saint Magloire, rue ſaint Denys.

Lundi 26. & les deux jours ſuivans.
Saint Eſtienne des Grez,
Le Gros-Caillou,
Les Angloiſes des Foſſés S. Victor,
La Providence.

Jeudi 29. & les deux jours ſuivans.
Le Collége de Cluny,
Les Religieuſes de S. Thomas, rue Vivienne,
Les Hoſpitaliéres du Fauxbourg ſaint Marceau.

DAns les autres Villes, Bourgs & Villages du Diocéſe, on commencera les Priéres de Quarante-heures le Dimanche qui ſuivra la réception du préſent Mandement; enſorte néanmoins que dans les lieux où il y a pluſieurs Egliſes, la principale les fera la premiére, & les autres ſucceſſivement après.

Dans les Paroiſſes de la Campagne dont les Curés croiront que ſi leſdites Priéres ſe faiſoient les jours ouvrables, il s'y trouveroit trop peu d'Habitans, on les fera pendant trois Dimanches conſécutifs.

Dans celles de Paris qui ſeront en tour de les faire, les Lundi, Mardi & Mercredi des Rogations, le ſaint Sacrement ne reſtera point expoſé durant le temps des Proceſſions.

Dans les Egliſes où l'on n'eſt point en uſage de dire de Grandes Meſſes, il ſuffira de dire des Meſſes baſſes pendant les trois jours des Quarante-heures.

LETTRE DU ROI

A Meſſieurs les GRANDS VICAIRES *de Paris.*

MESSIEURS, j'ai pris la réſolution de me rendre encore inceſſamment en Flandres, pour y commander en perſonne l'Armée que j'y ai fait aſſembler; & je vous fais cette Lettre pour vous dire que je ſouhaite que vous ordonniez des Priéres publiques pour le ſuccès de mon voyage, & pour attirer la bénédiction du Ciel ſur mes juſtes entrepriſes. Les marques que je reçois en toute occaſion de votre affection pour mon ſervice, m'aſſurent que vous vous conformerez avec zéle à mes intentions. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, MESSIEURS, en ſa ſainte garde. Ecrit à Verſailles le 29. Avril 1746.

Signé, LOUIS.

Et plus bas, PHELYPEAUX.

Et au dos eſt écrit: A Meſſieurs les Grands Vicaires de Paris.